

Partage famille recomposée

Par pittirossu, le 24/04/2010 à 12:31

Bonjour,

Ma mère et mon père ont eu 3 enfants.

Au décès de mon père, ma mère s'est remarié avec un veuf lui même papa d'un enfant. (mariage communauté des biens)

De leur union sont nés 2 autres enfants. et ils ont fait l'acquisition d'une maison avec un jardin.

Ma mère est décédée dernièrement.

Comment seront partagés ces biens entre tous les enfants ?

Merci pour votre réponse.

Par isa26, le 30/04/2010 à 13:11

Bonjour,

Toud dépend si il y a eu une clause dite "préciput" qui favorise le conjoint survivant. ensuite par défaut c'est la moitié de votre mère est à partager en 5 (3 enfants + 2 en communs) et la moitié de son conjoint est partagé entre les 3 enfants (2 communs et un du conjoint).

Par pittirossu, le 30/04/2010 à 15:43

Merci pour votre réponse.